

Séance de Conseil Municipal du 30 octobre 2009
Compte-rendu sommaire

Tous les membres sont présents sauf Patrice Romano qui donne procuration à Alain Requet.
Secrétaire de séance : Cyrille Gallay

Présentation de l'analyse financière 2008 de la Commune par Madame Lambert, Trésorière

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Danielle Lambert, trésorière de la Vallée d'Aulps.

Madame Lambert présente l'analyse financière qui porte sur le budget principal de la Commune et concerne les années 2004 à 2008 :

La situation de la Commune s'est dégradée depuis plusieurs années et ne présente aucune amélioration en 2008 par rapport aux années précédentes.

L'analyse financière demande : « un contrôle rigoureux des dépenses dans tous les domaines et l'optimisation des recettes actuelles doivent être mises en place. »

Projet de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Cyrille Gallay indique que suite à la campagne de recrutement menée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, il leur a une nouvelle fois proposé les services d'un agent technique de la Commune de La Forclaz. Il rappelle que les dépenses liées au personnel sont très élevées par rapport aux autres communes de même taille dans la Vallée, ou même en Haute-Savoie.

Maryse Grenat indique qu'il faut prendre des mesures sur le personnel pour limiter les dépenses.

Corinne Morand regrette que les projets de centrale à béton et de chalets au Col du Grand Taillet n'aient pas été réalisés.

Roger Mercier s'inquiète pour le déneigement l'hiver et pour la charge de travail en général. Cyrille Gallay indique que la charge de travail n'est pas si conséquente.

L'hiver, lors des grandes précipitations de neige, le soutien de la Communauté de Communes ne sera plus refusé. Le déneigement sera réalisé par le deuxième employé technique, celui-ci sera pour ces situations remplacé dans le transport scolaire par notre secrétaire de Mairie.

Maryse Grenat, consciente que financer les salaires de deux employés techniques sera de plus en plus difficile dans l'avenir, indique qu'il y a là une opportunité pour la Commune et pour l'employé, pour préserver l'emploi de ce dernier.

Proposition est faite de passer au vote.

Accord à la majorité. (4 contre : Roger Mercier, Alain Requet, Corinne Morand et Patrice Romano par procuration)

Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Général (Aménagement du Chef-Lieu)

Cyrille Gallay indique qu'il a pris contact avec Denis Bouchet (conseiller général du Canton du Biot) pour en savoir plus sur cette convention. Celui-ci lui a répondu que le Conseil Général réaliserait le tapis d'enrobé comme prévu, mais pas avant 2010 voir 2011. La convention autorise à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité (trottoirs, ralentisseurs, marquages...). Il est nécessaire de la signer afin que les travaux de sécurité puissent être réalisés avant la couche d'enrobé.

Accord à l'unanimité.

Désignation de trois personnes responsables des affouages

Proposition est faite de désigner Corinne Morand, Patrick Requet et Maurice Michaud responsables des affouages, ceux-ci étant les membres de la commission forêts.

Accord à l'unanimité.

Transport scolaire communal

Cyrille Gallay avertit le Conseil Municipal que le fourgon pour le transport scolaire n'est plus adapté au nombre d'enfants. Le problème est rencontré lors des sorties à l'extérieur. Il sera aussi le même à partir de janvier lors de la sortie de 11h30.

Concernant les sorties extérieures, Monsieur le Maire indique qu'un accord a été trouvé avec l'école de La Vernaz pour les sorties à la patinoire en novembre-décembre : un bus commun, financé pour 1/3 par La Forclaz et 2/3 par La Vernaz, emmènera les enfants à Morzine. Monsieur le Maire propose de financer les sorties obligatoires (piscine prévue en juin 2010) et de demander à l'association des parents d'élèves de prendre en charge les autres sorties.

Après débat, accord à l'unanimité.

Pour le ramassage scolaire de 11h30 à partir de janvier, proposition est faite de demander à l'instituteur s'il peut garder une partie des élèves pendant 15 minutes afin de permettre le transport des élèves en deux fois : une tournée sur le haut de la Commune, une tournée sur le bas.

Accord à l'unanimité.

Prolongation de la convention avec les Chalets Tardy

Monsieur le Maire indique que M. Ducros a demandé à prolonger la convention qui le lie à la Commune pour la réalisation de chalets au Col du Grand Taillet.

Après débat, proposition est faite d'accorder aux Chalets Tardy, la prolongation de la convention, à condition que M. Ducros propose un plan pour 15 chalets.

Accord à l'unanimité.

Lecture du compte-rendu de la séance du 2 octobre 2009

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2009.

Alain Requet distribue un courrier aux Conseillers Municipaux dans lequel il demande à ce que soit rajouté au compte-rendu précédent les explications données suite au débat ayant eu lieu en séance du 2 octobre. Cyrille Gallay lui indique que, selon lui, ce débat faisant suite à des échanges de lettres au mois de septembre, il n'était pas nécessaire de le mentionner dans le compte-rendu. Néanmoins, il accepte que le complément écrit remis par Alain Requet soit ajouté.

Alain Requet indique qu'il serait peut-être plus prudent de tirer un grillage de protection au-dessus de la barrière du cimetière.

Alain Requet fait part d'un courrier qu'il a reçu d'une administrée concernant les travaux du Frenay. Les travaux réalisés par Thierry Gallay sur une grille ont été jugés corrects.

Complément au compte-rendu du 2 octobre 2009 :

« Des explications donnés, il ressort que

- Pour la station d'épuration, son emplacement est lié uniquement et précisément en fonction d'une étude purement technique établie par la MISE (Police de l'eau) en septembre 2001.
- Pour la rénovation du hameau Le Cruet, il a été procédé à une enquête publique du 19 août au 10 septembre 2002 inclus. Elle n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite et n'a pas été attaquée donc aujourd'hui, largement close.

Ces dossiers sont et ont toujours été à disposition du public. »

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,
Gallay Gilbert